

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4<sup>E</sup> ANNÉE DU SECONDAIRE

## Vaccination en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

### École : Fernand-Lefebvre

Cher parent,

La pandémie de COVID-19 a causé un retard dans l'administration de la vaccination scolaire effectuée en 3<sup>e</sup> année du secondaire. Dans le cadre du programme de vaccination scolaire, votre enfant aurait dû recevoir les vaccins suivants l'an dernier:

- 1 dose du vaccin contre la **diphtérie et le tétanos**;
- 1 dose du vaccin contre le **méningocoque du sérogroupe C**.

La vaccination aura lieu les 13-18-19-20-26-27 oct., et 1 nov. AM au bureau de l'infirmière au A-025.

- **S.V.P., assurez-vous que votre enfant ait son carnet de vaccination en mains. Les vaccins administrés y seront inscrits.**
- **La carte d'assurance maladie n'est pas requise.**

### Mise à jour du carnet de vaccination

L'infirmière consultera le dossier et vérifiera le carnet de vaccination de votre enfant pour savoir s'il a reçu les doses de vaccins indiqués pour son âge contre les maladies suivantes : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque de sérogroupe C, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH.

Si des vaccins étaient manquants, ils pourront lui être administrés à l'école. Par exemple, si votre jeune n'a pas reçu 2 doses de vaccin contre les VPH ou contre les hépatites en 4<sup>e</sup> année du primaire, il pourra recevoir gratuitement une 1<sup>re</sup> dose de Gardasil 9<sup>®</sup> suivie de 1 dose de Cervarix<sup>®</sup> 6 mois plus tard à l'école.

**Important :** Si votre enfant présente une maladie chronique, il est recommandé d'en informer l'infirmière. Elle pourra conseiller votre enfant sur les vaccins additionnels indiqués pour sa condition, ainsi que le moment opportun pour les recevoir.

Pour plus d'informations sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination, consultez la section **Vaccination** du site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [Québec.ca/vaccination](https://quebec.ca/vaccination)

.../2

## **Organisation de la vaccination à l'école**

Au Québec, l'âge légal pour le consentement aux soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure de consentir lui-même à la vaccination offerte à l'école. Ces informations vous sont fournies afin que vous puissiez le soutenir dans sa démarche.

L'infirmière rencontrera les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire au cours du mois de septembre. Votre enfant recevra alors de la documentation explicative. Prenez-en connaissance et discutez-en avec lui.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à l'infirmière scolaire de votre école :

Josée Léveillé au 450-746-4545 poste 5298.

Nous vous remercions de votre collaboration.

### **Josée Léveillé**

Infirmière clinicienne en santé scolaire

Direction programme Santé Publique et Famille-Enfance-Jeunesse 5-17 ans

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

CLSC Gaston-Bélanger

30 Ferland

Sorel-Tracy(Québec), J3P 3C7

Tél.: 450-746-4545 poste 5298

Fax: 450-746-1822

[josee.leveillee.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:josee.leveillee.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca)

[www.santeme.quebec](http://www.santeme.quebec)